

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er. À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre. En numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne. LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

Lyon, 9 décembre 1842.

Nous avons dans un article du 1er décembre signalé les actes de l'administration des impôts indirects vis-à-vis de trois industries lyonnaises qui emploient de l'alcool dans leurs préparations; nous attendions qu'elle voulût bien donner quelques explications, elle a gardé le silence suivant sa louable coutume. Elle frappe l'industrie sans la prévenir, sans discussion, sans loi, sans droit; elle écrit une circulaire, et ce qui le matin entrait en franchise est tout-à-coup soumis le soir à un énorme droit; puis, si on fait entendre une plainte, elle n'écoute et ne répond pas. Ainsi, le gouvernement, dont elle est l'organe, le percepteur, au lieu de favoriser les industries qui naissent, qui grandissent, écrase au contraire tout ce qui donne signe de vie sous le poids des impôts indirects. Le vernis à l'esprit se fabrique à Lyon seulement, il s'exporte dans toutes les villes des départements environnants; la régie l'impose illégalement. La fabrication des chapeaux a été naguères une des plus florissantes industries de notre ville; elle lutte encore avec succès contre une redoutable concurrence qui vient de tous les côtés à la fois; mais elle emploie de l'alcool dans la préparation des galettes, la régie la tuera ou s'efforcera de la tuer et d'enlever ainsi à notre ville un moyen de travail. On fait dans le Midi des essais d'éclairage public par l'alcool; on commence à se servir à Lyon pour l'éclairage particulier, d'une préparation alcoolisée qui donne une fort belle lumière à bon marché; vite la régie arrive qui étendra par des impôts illégaux cette lumière nouvelle, qui enlèvera à nos viciques un important débouché, sans se demander si elle n'arrache pas à cette industrie souffrante le seul moyen de prospérité qui lui restât. Et toujours, toujours ainsi.

Nous avons dans notre premier article établi nettement, clairement, l'état de la législation sur les alcools employés par l'industrie; la régie, pour les frapper du droit de consommation et d'entrée, excipe de quatre arrêts. de la cour de cassation en date des 24 novembre 1835, 17 août 1836, 5 juin 1837, 7 août 1840. Nous allons expliquer ces arrêts; ils serviront à faire comprendre d'une manière évidente l'illégalité des prétentions de la régie.

Un fabricant de vinaigres de Strasbourg somme les employés de venir assister à ses opérations lorsqu'il versera des esprits sur ses vinaigres; les employés refusent, et la régie demande le droit de consommation sur ces esprits. Un jugement du tribunal de Strasbourg condamne la régie; la cour de cassation casse le jugement et déclare implicitement que le droit de consommation est dû sur les esprits versés sur les vinaigres. C'est l'arrêt du 24 novembre 1835.

M. Pelletier, fabricant de produits chimiques et directeur adjoint de l'école de pharmacie à Paris, voit décerner contre lui par la régie une contrainte à fin de paiement du droit de consommation sur les esprits qu'il avait employés dans ses préparations et qui manquaient à sa charge. Jugement du tribunal de la Seine qui condamne Pelletier; il se pourvoit en cassation, la cour rejette son pourvoi et le condamne à payer le droit de consommation. Cet arrêt est du 17 août 1836.

Un pharmacien de Montpellier emploie des esprits dans la fabrication de l'éther sulfurique. La régie demande le droit de consommation sur ces esprits manquants à la charge du pharmacien; le débat est porté devant les tribunaux. Le tribunal de Montpellier condamne la régie qui se pourvoit en cassation; la cour casse par un arrêt du 5 juin 1837.

L'affaire restait dans l'état primitif. La cour de cassation renvoie les parties devant le tribunal de Béziers; ce tribunal refuse d'appliquer la jurisprudence de la cour de cassation et condamne

la régie qui se pourvoit de nouveau. La cour de cassation casse l'arrêt du tribunal de Béziers. Cet arrêt est du 7 août 1840.

Voilà bien nettement expliqués, sans restriction aucune, les quatre arrêts sur lesquels se fonde à Lyon la régie des impôts indirects. Or, que ressort-il de ces arrêts? Il en ressort que tout vinaigrier, tout pharmacien, tout fabricant de produits chimiques ayant droit d'entrepôt dans une ville qui a des barrières, doit payer le droit de consommation sur les esprits qu'il emploie, parce que la régie, se refusant à assister à ses opérations, ne peut pas connaître l'usage qu'il a fait de ces esprits, et que, le connaît-elle, le droit de consommation serait encore dû. Voilà tout; les arrêts de la cour de cassation ne décident pas autre chose. Mais où est la loi qui frappe à la barrière les produits manufacturés dans lesquels il entre une partie d'alcool? Elle n'existe pas, et, avant de percevoir, il fallait la demander aux chambres. La régie dira que le droit de consommation est dû partout; qu'elle le perçoit à destination. Cette question est fort grave; le droit de consommation doit être perçu, quand il est dû, à l'endroit où il se consomme et non ailleurs, et dès lors les produits manufacturés doivent entrer en franchise, sans entrave.

La régie viole donc la loi en percevant à la barrière un droit qui est dû à la fabrique et non ailleurs, et ici il n'y a aucun arrêt de la cour de cassation qu'elle puisse invoquer pour sa justification. Mais il y a plus encore, et nous allons prouver qu'elle se rend coupable de concussion. Tous les arrêts de la cour de cassation qu'elle invoque portent sur le droit de consommation et sur nul autre, on vient de le voir. En vertu de quelle loi la régie impose-t-elle donc un droit d'entrée sur les objets dans lesquels il entre de l'alcool? C'est spécialement sur le droit d'entrée réclamé par la régie en 1832 qu'intervient l'arrêt de la cour de cassation qui déboute la régie de ses prétentions. M. le directeur des impôts indirects de Lyon a donc faussé la vérité quand il a dit dans sa circulaire du mois dernier, adressée au directeur de l'octroi, que les arrêts que nous avons cités plus haut avaient établi que l'exigibilité des droits n'est pas subordonnée à ce que les eaux-de-vie et esprits soient consommés comme boissons, et qu'il y avait lieu de rentrer dans l'application de la loi du 28 avril 1816. Ces arrêts ne disent pas un mot de cela, et ce n'est qu'en les torturant qu'on en fait sortir cette interprétation; les arrêts de la cour de cassation parlent du droit de consommation seulement. La loi du 28 avril 1816, nous l'avons déjà dit dans notre premier article, impose seulement les eaux-de-vie ou esprits altérés par un mélange quelconque. Tout le monde comprendra qu'une chose altérée reste encore le principe de la composition dont elle fait partie, et ici c'est tout le contraire: dans deux des industries que nous défendons, l'alcool entre pour la moindre partie; il est dénaturé par le mélange.

Nous nous résumons. La régie perçoit illégalement à la barrière un droit de consommation qui est dû sur le lieu où l'alcool est employé, et qui est de..... 34 fr. » c. en principal. 3 40 en décime.

Total..... 37 fr. 40 c.

Elle perçoit illégalement, sans y être autorisée par aucune loi, un droit d'entrée de..... 16 fr. » c. en principal. 1 60 en décime.

Total..... 17 fr. 60 c.

C'est donc 17 fr. 60 c. qu'elle force à lui payer les vernis et les préparations pour la chapellerie. Nous regrettons vivement de

ne pas connaître d'une manière exacte les bases sur lesquelles se font les préparations de cette dernière industrie qui déjà opère hors des barrières et fait entrer ses galettes toutes préparées, jusqu'à ce que la régie trouve quelque texte obscur qui lui permette d'établir un droit sur les chapeaux. Quant au vernis, nous allons prouver que, la loi autorisait-elle la régie à percevoir sur lui un droit de consommation et un droit d'entrée, il faudrait, pour ne pas continuer la perception d'une somme plus forte que celle qui serait ordonnée par la loi, changer les bases de la perception.

La régie suppose qu'un hectolitre de vernis contient 58 parties d'alcool pur, et, partant de cette base, elle l'impose, pour le trésor seulement, 31 f. 91 c. Elle commet là une grave erreur. Avec 100 litres d'esprit à 85°, on fait 250 à 260 litres de vernis, en raison des matières qui entrent dans sa composition; nous prenons le chiffre le moins élevé, parce nous ne voulons pas qu'on puisse nous taxer d'exagération. Il s'ensuit que 100 litres d'esprit à 85° faisant 250 litres de vernis, celui-ci ne contient que 40 parties d'esprit à 85° ou 34 parties d'alcool pur, ce qui constitue pour la régie une perception illégale de 14°. Nous allons traduire cela en sommes, afin d'être encore mieux compris. Un hectolitre d'esprit à 85° paie à la régie 46 f. 75 c. de droits d'entrée et de consommation; avec cet esprit on fabrique 250 litres de vernis que la régie force à payer 79 f. 75 c.; il y a donc une perception illégale de 33 f. 00 c.

On le voit, dans cette affaire tout est obscurité et illégalité; mais qu'importe! la régie est la plus forte, elle peut soutenir des procès, c'est l'état qui paie, et le commerce, qui n'a pas le même avantage, doit se courber sous une volonté inflexible. Mais qu'arrive-t-il avec ce système? Il arrive qu'on favorise la fraude; plus on élève les droits, plus on élève la prime de la contrebande. Il arrive encore que l'on tue l'industrie ou qu'on la force à s'exiler. Voilà quelle est la science économique de nos gouvernants.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Perpignan, le 6 décembre, à l'Emancipation de Toulouse:

« Il paraît que les conditions d'Espartero étaient si dures que les insurgés n'ont pas voulu les subir.

» Les nouvelles de la Catalogne que je vous transmets sont des plus positives et des plus affligeantes.

» Je vous traduits littéralement une lettre écrite de Gérone le 4 et arrivée hier à Perpignan:

« Il est midi. Le peuple est dans une exaspération indicible par suite des nouvelles que nous recevons de Barcelonne. Le bombardement a commencé le 3 à onze heures du matin. A onze heures du soir, 523 bombes avaient été lancées contre la ville.

» Au moment où je vous écris, on sonne le tocsin dans toutes les églises où le peuple est parvenu à s'introduire de vive force. Des rassemblements considérables se forment dans les rues, et l'on se dispose à aller prêter main-forte à nos frères assiégés de la métropole. »

» On ajoute en ville que, dès que le bombardement de Barcelonne a été connu, cette triste nouvelle a exaspéré toutes les villes du littoral. Comme nouvelle authentique, vous pouvez insérer dans votre feuille, en toute confiance, qu'à Figuières les autorités ont fait fermer les portes de la cathédrale pour empêcher que le peuple ne sonnât le tocsin; mais elles ont dû plier devant une force imposante. Les portes de l'église ont été enfoncées et les cloches mises en branle. Tout le peuple s'est dirigé en masse vers Barcelonne. Olot, Roses, Gérone, Mataro se sont spontanément levés et marchent vers le théâtre de l'insurrection pour venger leurs frères.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA NUIT GÉNOISE.

Il faut conserver le plus possible ses illusions et son cœur, et s'en servir dans l'occasion. Je ne suis pas de ces gens qui marchandent leurs joies, de ces fâts qui regardent à deux fois à prendre du plaisir et du bonheur. Oh! non... j'ai des délicatesses de femme, mais des facilités d'enfant. Je dresse partout ma tente nomade, et plante ma bannière cosmopolitaine sur les confins du monde positif et du monde idéal; mes plaisirs participent ainsi de cette double vie, et je m'en trouve bien. Vous le voyez, je suis facile à intéresser, et je ne serais pas fâché de vous trouver dans les mêmes dispositions.

Me voilà encore en Italie, pays foillé, retourné, épuisé par tous les voyageurs; aussi je me garderai bien de vous décrire ses monuments, ses églises, ses antiquités: vous savez tout cela par cœur. Je ne m'en occupai guère non plus quand j'y vins la première fois, et vous verrez si mon temps était mieux employé.

En admirant ce ciel toujours bleu, ces têtes de vierges entourées d'auroles, ces cactus aux fleurs d'or et de pourpre, ces lauriers roses et ces myrtes blancs; en respirant les parfums de ces fleurs et l'enivrante atmosphère d'amour qui pèse sur des têtes ivres de plaisir, je pensai seulement peut-être qu'il fallait m'enivrer aussi, et je mis de l'amour-propre à n'être pas des moins chancelants.

Dans les joyeuses fêtes, sur ces mers toujours tièdes, c'était moi qui conduisais la gondole légère; car je savais tenir un gouvernail, changer les amures et tirer les bordées. Aussi j'étais toujours le patron de la félonie aux formes les plus déliées, à la marche la plus rapide.

J'avais pris le beau côté des choses; j'admirai ces hommes souriant, chantant, sommeillant sous leurs chaînes, ces femmes aux jambes nues et au sein couvert d'or et de filigrane ouvragés. Puis je regardai plus haut, et je vis ces palais de marbre, ces fresques d'Appiani, ces vierges du Corrège, et je me dis: Vivons ici au milieu de ces vins qui étourdissent, de ces fleurs qui entêtent, de ces richesses qui éblouissent, de ces femmes qui enivrent. Et je me précipitai à corps perdu dans le monde, jetant mes journées dans les fêtes bruyantes, mes nuits dans les bals tumultueux, jouissant de tout, ne m'attachant à rien, faisant de temps à autre, tant bien que mal, le métier de servente, au grand scandale des assistants; car je ne me bornais pas à la femme du voisin, et toutes les femmes me paraissaient mériter mes hommages. Enfin, partant tous les égarements de la folle jeunesse et ses passions orageuses, mais embarqué par occasion sur ce vaisseau sans lest et sans bousole, j'y parus tout-à-coup comme un passager bientôt las de sa traversée.

Pour mon honneur d'aujourd'hui, je dois le dire, il y a à quelque chose en moi qui, lorsque je fais le mal, me fait paraître à mes yeux comme

un homme égaré de son chemin.

Pour mon honneur d'alors, je sentais avec orgueil que je m'étais fait mauvais sujet. C'était beau, mais le métier était rude, la carrière longue et fatigante, la pente rapide; les jours étaient pleins, mais le cœur était vide.

Or donc, une révolution s'opéra en moi, à la grande indignation de mes amis; des impressions plus calmes, mieux senties, succédèrent bientôt à tant d'agitations, à tant de fatigues. Je compris que ce genre de vie, loin de le remplir, y avait creusé un vide immense, qui, comme un gouffre sans fond, recevait tout et ne conservait rien. En effet, ni doux souvenirs, ni pensées bienfaisantes, ni émotions pénétrantes, rien ne m'était resté; mais, comme on ne réforme jamais un goût exagéré sans tomber dans une autre exagération, une idée singulière s'empara de moi: je me pris à regarder en pitié toutes ces adorations et toutes les fausses divinités qui en étaient l'objet. En examinant ces cachemires embaumés de vétiver, ces mousselines fraîches, cette soie parfumée d'ambre, ces têtes couronnées de roses, je me disais: Au fond de tout cela, il y a une idée de destruction, une pensée de mort!... Et, pour me fortifier dans cette opinion, je me rappelais cette femme de la Chaussée-d'Antin que tout le monde connaît, cette femme toute jeune, toute blanche, toute belle, qui, un soir, parée pour le bal, entourée de fleurs et de parfums, frottait devant nous sa peau satinée avec la main, et s'écriait: « Dieu! comme cela sent le cadavre! »

Enfin, calme et sans but, je me mis à parcourir les promenades pendant les belles soirées d'été, lorsque le repos et le silence envahissaient la ville. J'étais alors à Gênes; j'examinais ces palais, ces maisons à longues jalousies, et au dessus de la niche qui recélait la madona, la protectrice de la demeure, je voyais souvent de jeunes femmes demi-nues, passant les nuits à la fenêtre à prier, à soupirer, à attendre le vent frais du matin. Le vent arrivait à l'aube du jour, passait en rasant la terre, mais ne les rafraîchissait pas. C'est ainsi qu'avant ma fièvre de plaisirs, j'avais deviné ces nuits italiennes, entremêlées d'austères prières et de soupirs voluptueux.

J'étais à Gênes, je vous l'ai dit, et tout en me promenant, flânant, examinant, j'avais l'air d'un voyageur qui veut s'instruire, mais je vous assure que je n'y pensais nullement. Que me faisait à moi que les Ligures-Apuani eussent été long-temps vainqueurs des Etrusques, et qu'ils eussent résisté quatre-vingts ans aux armées romaines? Que m'importait la longue rivalité de Gênes avec Venise, et qu'elle se fût terminée à la bataille de Chioggia, nouvelle Actium, qui donna tout pouvoir au vainqueur, et décida que la ville de Saint-Marc serait la reine des mers? Qu'avais-je affaire de regarder le port d'où l'audacieux Colomb partit pour découvrir un nouveau monde, et le palais abandonné de cet André Doria, qui n'accepta la souveraineté de son pays que pour le rendre à la liberté?

C'était par pur désœuvrement que je visitais les portiques de ce fastueux palais, où mon imagination vit plus tard se profiler dans l'ombre la

sévère et poétique figure de Charles-Quint, qui se dessinait, sombre et pensif, comme celle d'un moine d'Annibal Carrache; plus tard aussi mon ame émue crut entendre sous ces arceaux déserts retentir la grande voix des batailles de Napoléon.

Mais j'étais un homme enivré par une pensée secrète et sourde qui me minait sans prendre un caractère déterminé. Un instinct machinal me portait à un examen plus attentif de ces belles Génoises qui paraissent s'envelopper dans leur mezzaro pour ressembler encore mieux aux madones qui ornent leur palais, de ces femmes dont la vie paraît être dans leurs regards de feu et sur leurs lèvres brûlantes.

Il était clair que je méditais une passion.

Et il faudra bien vous la dire, car elle a laissé chez moi des traces profondes d'étonnement si ce n'est d'amour.

En voyant la nuit, lors de la fête de Saint-Marc, dans de brillantes gondoles ornées de falots de mille couleurs, les voluptueuses Vénitienes glisser sur cette mer comme des météores trompeurs, je disais avec Shakspeare: Elles sont perdues comme l'onde qui les porte... Et de vous, belles Génoises, que dirai-je?

Dans un de ces palais que j'avais négligés lors de ma furia française, et dont la bienséance me commandait de visiter les maîtres, je rencontrai une de ces femmes timides et tendres, qui semblent destinées à faire naitre des ardeurs nouvelles ou à raviver celles qui sont éteintes. La passion que je rêvais me saisit subitement, comme une de ces attaques violentes qui ne laissent pas même la force de se défendre. Je ne vis plus rien, je ne sentis plus rien de ce qui n'était pas cette femme. Vainement les sculptures de Michel-Ange, les fresques de Carloni, les chefs-d'œuvre du Titien et du Guide étalaient leurs pompeuses richesses. Vainement des femmes pleines de vie et d'amour attendaient un regard pour l'échanger contre le feu de leurs prunelles: j'étais froid. Au milieu de cette animation générale, sous les flots de cette musique déliante, mon cœur silencieux et pensif se nourrissait d'une seule émotion.

Je vous l'ai déjà dit, c'était une passion, mais de ces passions d'exception, vous savez, qui doivent durer toujours!

Ma Bellina, d'ailleurs, était elle-même une exception. Blonde et blanche comme une femme du Nord, des yeux doux et voilés, où l'azur du ciel se reflétait, une piété sévère et grave comme celle de la fille d'un quaker, des pensées tournées vers la mysticité allemande, des préoccupations anglaises et des sentiments tout platoniques: voilà Bellina au grand jour.

Enfin Bellina était une exception, et vous verrez plus tard que toutes les femmes seront de mon avis.

Cette douce créature avait pour moi des paroles embaumées d'un suave parfum de couvent et de pudiques baisers qui semblaient arroser d'eau bénite; de plus, elle était sans *patito*, me disait-elle. Aussi, la seule fleur qu'elle portait, c'est moi qui l'avais donnée. Lorsque la brise de mer rou-

» On annonce que trois frégates anglaises sont devant la capitale de la Catalogne, et qu'elles se préparent à étayer de leur feu les prétentions du régent. Nous pensons que notre consul, M. de Lesseps, fera preuve, dans cette lamentable occurrence, de la même énergie qu'il a su déployer jusqu'ici.

» P. S. Des gens bien informés assurent que les assiégés ont arboré sur plusieurs points le drapeau tricolore français. Cette nouvelle est confirmée par des lettres de Gérone.

» Les soldats qui avaient capitulé aux Atarazanas, et auxquels les conditions de Van Halen avaient fait déposer les armes, ont été de nouveau réarmés par le peuple.

— Nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« Le 3, le bombardement de Barcelonne a commencé. Les milices des villes voisines se sont levées, dit-on, pour accourir au secours des Barcelonnais, et, s'il faut en croire le *Sémaphore*, l'exaspération de la ville gagne tous les Catalans, ce qui pousse encore plus Espartero à des mesures de violence.

» Quoi qu'il en soit, la reprise du bombardement, qui a été annoncée par le *Toulonnais* du 6, ne paraît plus douteuse. On assure que l'autorité a reçu la nouvelle que le feu de Montjuich avait continué le 4 et le 5. Quelques personnes qui passent pour bien informées ajoutent que le colonel Prim, député, serait parvenu à s'échapper de Madrid pour se jeter en Catalogne, et qu'il y serait entré dans le but d'organiser la population ouvrière de Reus, et de faire insurger tout ce qu'on appelle le camp de Tarragone.

» Malgré toute la confiance que nous inspire la source de ces bruits, nous ne voulons rien affirmer, l'autorité continuant à ne publier aucune dépêche télégraphique. »

Paris, le 7 décembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Dans un article sur les événements de Barcelonne, le *Journal des Débats* exprime de nouveau aujourd'hui l'opinion que c'est le parti républicain qui a provoqué le mouvement, que c'est lui qui a résisté à tous les arrangements par lesquels la ville a cherché à rentrer en grâce vis-à-vis d'Espartero, que c'est par conséquent ce parti qu'il faut rendre responsable et de ses conséquences. C'est pour la première fois que le *Journal des Débats* change d'opinion sur ce point. Il avait d'abord accusé le parti républicain ; ses soupçons ont ensuite porté sur les partisans de l'infant don Francisco. Aujourd'hui il revient aux premiers, et il leur attribue l'échauffourée qui vient de troubler le repos de l'Espagne.

L'organe du parti conservateur sait depuis les premiers jours quels sont les véritables coupables dans le mouvement qui a éclaté à Barcelonne ; il sait d'où les instructions sont parties, et de quelle caisse on a tiré l'argent qui a encouragé l'insurrection. Il y a à Paris un foyer d'intrigues où plusieurs fois déjà on a comploté contre la révolution espagnole ; l'ex-reine Christine n'y est pas étrangère, et, si elle a la prudence de ne pas laisser voir ouvertement qu'elle en veut à la tranquillité de l'Espagne depuis que l'Espagne l'a reniée et chassée, elle n'en est pas moins l'instrument de tout ce qui se trame en France contre l'autorité d'Espartero.

Le *Journal des Débats* a plus d'une fois donné son appui à ces tentatives de contre-révolution, soit en calomniant et en attaquant Espartero, soit en disant plus clairement à l'Espagne qu'elle s'était jetée hors des voies de salut en repoussant Marie-Christine, soit même en encourageant notre gouvernement à se conduire vis-à-vis du régent de telle sorte qu'il fût impossible d'établir avec l'Espagne des relations diplomatiques sérieuses et amicales. Que le *Journal des Débats* cesse donc de dénoncer le parti républicain lorsqu'un mouvement éclate sur quelque point de la péninsule ; car ce mouvement, si ce n'est pas lui qui a eu le courage de le provoquer, il sait bien la main qui en a donné le signal et qui le dirige, de même qu'il connaît ceux qui s'en réjouissent.

— Le *National* publie aujourd'hui une lettre adressée, le 25 novembre dernier, à M. le ministre de l'intérieur par M. L. Barbès, frère du malheureux détenu du Mont-Saint-Michel. Dans cette lettre, M. L. Barbès retrace avec calme les souffrances de son frère, l'état de langueur dans lequel il semble s'avancer vers le terme de sa vie, et il proteste contre la pensée attribuée à l'administration de faire transférer Barbès du Mont-Saint-Michel dans la maison centrale de Fontevault, les conditions atmosphériques

de ball fait avec les feuilles ministérielles. Mais la magistrature assise, qui n'a pas les mêmes intérêts, qui vit de la vie du pays et non pas de l'air tentions ? Nous en doutons, pour notre part, jusqu'à un certain moment, qu'il est des fautes que l'on ne renouvelle pas impunément ; nous croyons parait que les passions de parti n'ont qu'un temps et qu'elles ne sauraient perpétuellement obscurcir la notion du juste et du vrai.

On lit dans un journal :

M. Jacqueminot avait sans doute entendu dire quelque part que le roi gouverne le subjunctif. En vertu de cette règle, il ne manquait jamais de crier, quand il mettait aux voix un article, un amendement, une proposition quelconque : « Que ceux de MM. les députés qui VEULENT adopter l'article veuillent bien se lever. »

La tribune des journalistes a constaté cent fois cette locution propre à M. Jacqueminot.

Dans la séance du 15 juin 1838, M. Dupin, qui occupait le fauteuil, le céda à M. Jacqueminot au moment où s'ouvrit la discussion du projet de loi relatif à la pension accordée à la comtesse Lipona, ex-reine de Naples. L'article 2 de la loi était ainsi conçu :

« Cette pension est INCESSIBLE et insaisissable... »
M. Jacqueminot lisait gravement : « Cette pension est INACCESSIBLE et insaisissable. — Incessible ! lui soufflaient les secrétaires de la chambre. — J'entends bien, disait M. le vice-président : inaccessible et insaisissable. » Et l'on ne put jamais lui faire dire autrement.

Une revue que nous avons souvent trouvée bien informée des particularités les plus intimes de la vie de Louis-Philippe nous donne aujourd'hui de nouveaux détails sur les habitudes et sur la physionomie du roi depuis la mort du duc d'Orléans.

Louis-Philippe, dit cette revue, aurait voulu pouvoir rester à Saint-Cloud ; mais non, il faut qu'il revienne se montrer aux Tuileries. Là, changement survenu dans sa personne. Lui, si actif, est devenu lourd et sujet à de longues faiblesses ; il a aussi de fréquentes migraines. Autrefois, pour se reposer de ses travaux, il avait pour ainsi dire le sommeil à ses ordres, et, dès qu'il le voulait, soit en voiture, soit dans sa salle de billard, au milieu du bruit, il s'endormait à volonté ; aujourd'hui c'est en vain qu'il implore le sommeil, il s'endort à peine, la fatigue, le tourment et le fait changer à vue d'œil.

Les personnes qui, jour et nuit, veillent sur lui, racontent que si parfois il parvient à s'endormir, il ne jouit que d'un demi-repos ; car alors des songes pénibles obsèdent son esprit, il respire avec fatigue et parle tout haut, ses traits se contractent, et la sueur découle à grosses gouttes de son front.

Tous ceux qui sont allés autrefois au Palais-Royal et à Neuilly, et, depuis 1830, au château des Tuileries, savent avec quelle facilité, avec quelle abondance Louis-Philippe parlait, et comment il parlait aux hommes qu'il voulait attacher à sa personne ; on se souvient de ses paroles caressantes et de ses serremments de main... on s'en souvient, mais on ne les retrouve plus. Les traits du visage n'ont pas seuls changé ; les mœurs, les habitudes, les manières, le langage ont changé aussi. Ce prince si démonstratif est devenu froid, réservé et presque taciturne. A présent les visiteurs l'ennuient, et, la semaine dernière, il a refusé deux fois de voir M. Fontaine. L'autre semaine, une femme de la cour actuelle, attachée à Marie-Amélie, et qui avait quelque grâce à demander pour son fils, a été reçue en audience particulière ; elle comptait trouver l'accueil bienveillant auquel elle était accoutumée depuis plusieurs années, et grande a été sa surprise en ne rencontrant que de la froideur pour la recevoir et de la distraction pour l'écouter.

Ce qui afflige surtout ceux qui entourent Louis-Philippe, c'est son dégoût de toutes choses, son indifférence pour les occupations qui lui étaient les plus chères et dont il avait l'air de ne pouvoir se passer. De toutes ses occupations, il y en a une cependant à laquelle il tient encore : c'est celle d'inscrire, sur de volumineux cahiers, ce qui frappe son esprit, ce qui survient de nouveau dans les affaires publiques ou dans sa famille ; tout cela, un jour, deviendra une curieuse collection de mémoires. Le nombre de ces cahiers, écrits avec une excessive régularité et une remarquable propreté, est déjà énorme. C'est là que Louis-Philippe dépose sa pensée sur tous les hommes qu'il a connus, sur tous ceux qu'il a employés et usés depuis 1830. C'est à ces nombreuses pages qu'il confie son opinion sur tous les événements qu'il a traversés depuis soixante ans.

Dernièrement encore il passait une partie des nuits à écrire sur ces cahiers ; mais ses médecins lui ont expressément défendu le travail nocturne : c'est à grand-peine qu'il se soumet à cette ordonnance. Il a toujours aimé les usages anglais, et il a le bon goût d'aimer le thé. On a voulu aussi qu'il y renoncât à cause de ses insomnies ; mais il n'a pu obéir à cette prescription. Il continue à en prendre chaque soir ; lui-même le fait et se le verse, et il a toujours soin, avant de remplir sa tasse, de laver le petit panier de vermeil que l'on fixe au goulot de la théière.

Dans toutes les actions de ce prince, par une constante préoccupation, on aperçoit une vive sollicitude pour tout ce qui peut, de loin ou de près, se rattacher à l'avenir de sa dynastie. Il veut être caressant pour le duc de

de cette prison différant fort peu de celles du Mont-Saint-Michel lui-même.
Le *National* fait suivre la lettre de M. L. Barbès de la révélation d'un fait contre lequel nous ne nous élèverons pas, et nous aimons à croire que ce n'est qu'un sentiment d'humanité qui l'a inspiré : il nous apprend qu'il y a deux jours on est allé retenir dans une maison de santé de Paris le logement de M. Hourdequin, condamné tout récemment par la cour d'assises de la Seine. On a sans doute fort bien fait d'autoriser la translation de M. Hourdequin dans une maison de santé, si son état rendait réellement cette mesure nécessaire ; mais ce qu'on a fait pour lui, ne pourrait-on pas le faire aussi pour Barbès ?

On a, du reste, trop souvent l'occasion de remarquer que le pouvoir a deux manières de traiter les condamnés. Les journaux ont annoncé il y a quelques jours que le pouvoir avait fait embarquer pour je ne sais quel pays le misérable Quénisset, condamné par la cour des pairs dans la même affaire qui a valu à M. Dupoty cinq années de prison. Quénisset avait été condamné à la détention perpétuelle ; de quel droit lui a-t-on rendu une sorte de liberté, alors qu'on retient dans les prisons et qu'on soumet aux plus durs traitements les hommes que la justice de la cour des pairs a trouvés moins coupables que lui et qu'elle a condamnés à des peines moins sévères ? C'est une question que nous soumettons humblement aux organes de la presse ministérielle.

— C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort du maréchal Ney, prince de la Moskowa. Il y a vingt-sept ans qu'il a été assassiné juridiquement par arrêt de la chambre des pairs. Dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, sa famille et M. Dupin, son avocat, avaient paru vouloir poursuivre la révision de son procès et la réhabilitation de sa mémoire ; aujourd'hui cette pensée paraît complètement abandonnée.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE.

Avant l'ouverture, il a été fait quelques achats à 79 55 (coupons détachés), puis on a offert à 79 52 1/2 ; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 79 45.

Après l'ouverture, faible hausse, et on a fait de nouveau 79 55 ; mais cette fois encore la rente n'a pu se maintenir à ce prix, elle est retombée à 79 45, et elle est restée demandée à ce cours au parquet et dans la coulisse.

Cinq 0/0, 119 70. — Quatre et demi 0/0, 104 60. — Quatre 0/0, 101 30. — Trois 0/0, 79 25. — Banque, 5340 00. — Obligations de Paris, 1305 00. — Naples, 107 35. — Dette active d'Espagne, 25 1/2. — Etats-Romains, 104 1/2. — Cinq 0/0 belge, 103 5/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 830 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 5080 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Le *Courrier français* se réunit au *Constitutionnel* et au *National* pour demander que les cours royales fassent une plus juste application de la loi relative aux annonces judiciaires. Toute la presse indépendante de Paris est unanime pour déplorer ce qui s'est fait jusqu'à ce jour et exprimer le vœu qu'à l'avenir on oublie un peu moins la pensée véritable qui inspirait le législateur lorsqu'il a modifié le code de procédure dans ses dispositions sur les insertions légales. Voici ce que dit le *Courrier français* :

Les cours royales vont être appelées, pour la troisième fois depuis les modifications apportées au code de procédure, à désigner les journaux qui recevront les insertions judiciaires. L'usage qu'elles ont fait jusqu'ici de ces attributions nouvelles n'a pas répondu au vœu du législateur. Selon la déclaration formelle de M. le garde-des-sceaux, la faculté déferée par la loi aux cours royales n'avait d'autre objet que d'assurer aux insertions judiciaires la plus grande publicité possible. M. Pascalis, rapporteur du projet, ajoutait que les tribunaux sauraient se défendre de tout esprit de parti.

Il semble cependant que les passions politiques aient pesé presque partout sur les décisions de la justice. Au lieu de choisir les journaux de l'opposition qui avaient, dans les départements surtout, la clientèle la plus étendue, on a préféré adjoindre les insertions judiciaires à des journaux ministériels qui ne comptaient guère d'autres abonnés que ceux qui leur étaient fournis par les préfets. Il en est résulté pour ces feuilles une véritable subvention, avec cette différence que le gouvernement n'avait pas à en faire les frais et qu'il prenait l'argent dans les poches du public.

Le ministère avait espéré que les journaux opposants des départements, étant dépourvus de leur clientèle judiciaire, ne pourraient pas manquer de succomber. Ces journaux ont résisté par la force qui est inhérente à leur opinion ; l'épreuve est faite de ce côté. Les cours royales doivent avoir compris également que l'opinion publique n'avait pas favorablement interprété leurs décisions précédentes, et il faut croire qu'elles envisageront désormais d'une manière plus rigoureuse les devoirs qui leur sont imposés par la loi.

Le ministère, qui ne revient jamais d'une erreur et qui ne voit dans tous les corps constitués que des auxiliaires de sa politique, intimera sans doute aux officiers du parquet de conclure à un renouvellement de l'espèce

ait sa vague grise à frange d'argent, et repoussait la chaleur du jour vers les Apennins, c'était moi qui lui donnais le bras à la promenade de *Strada Nova* ou sur le quai qui conduit au phare ; et lorsque, si pieuse et si recueillie, elle allait faire ses dévotions à l'église de l'*Annunziata*, c'était encore moi qui portais son livre d'Heures.

Vous voyez, à toucher du doigt, que voilà tous les éléments d'une belle et large passion. J'étais bien un peu neuf à ce genre d'amour, mais je m'y faisonnai cependant, grâce à la bonne direction de Bellina. Le développement de ma position offrait bien aussi quelques singularités, mais il y a chez la femme un instinct secret de l'âme qui lui explique les bizarreries de l'homme ; ses exigences et sa faiblesse, sa jalousie et sa confiance, sa tyrannie et son abnégation, s'expliquent par ces mots : Il m'aime !

Aussi Bellina ne se plaignait-elle pas de mon amour comme sentiment, de ma passion comme valeur ; elle me reprochait seulement mon peu de tête et mes continuelles étourderies qu'elle me pardonnait cependant.

Son mari, disait-elle, était sombre, taciturne, hypocondriaque et malade, mais je ne le voyais jamais et ne m'en inquiétais guère ; et, pendant qu'il comptait péniblement une des longues heures de ses longues nuits, j'écoutais si ce n'était pas celle qui sonnait mon rendez-vous.

Une certaine nuit d'automne, pendant qu'onze heures sonnaient à l'église de l'*Annunziata*, je descendais en silence la rue Balbi, où se projetaient les ombres gigantesques de ses palais, comme des fantômes inanimés. Préoccupé du bonheur que j'allais chercher, et cependant entraîné malgré moi vers un sentiment triste dont j'ignorais la cause, je songeais qu'à cette même heure-là, autrefois, tout était animé par les somptueuses fêtes patriciennes de Doria, d'où la puissance et la fortune surpassaient celles de la république.

Je me dirigeai vers la *Porta della Lanterna*, et descendis à la mer, près du palais d'André Doria, où m'attendait le pêcheur qui seul savait mon secret.

Toujours préoccupé, je ne m'aperçus pas d'abord que la barque habituelle n'était point amarrée au lieu ordinaire, et que mon vieux matelot manquait à notre rendez-vous.

Mais le mouvement qui se faisait près de moi me tira de ma distraction. Un pêcheur vêtu de noir faisait assez gauchement de grands efforts pour mettre au large une barque qui était fixée aux anneaux de fer du quai. Je m'approchai machinalement de lui, et lui demandai s'il avait l'intention de sortir du port.

— Signor, si, me répondit-il laconiquement.
— Eh bien ! voulez-vous me conduire au palais N... à San-Pietro d'Arena ?
— Au palais N... ! s'écria-t-il avec surprise.
— Oui, repris-je ; pourquoi pas ?
— Au palais N... ! continua-t-il avec une émotion concentrée ; puis, reprenant son calme : C'est juste ; ce sont vos affaires et non les miennes... Venez, embarquez-vous ; nous irons au palais N...
Le canon de retraite s'était fait entendre depuis long-temps ; aussi tout

bruit avait cessé dans le port. Les lumières étaient éteintes sur les vaisseaux ; on n'apercevait plus que celles du phare. Ce fanal du golfe solitaire colorait de sa lueur rougeâtre les mâts aigus des navires, comme un soleil couchant éclairait de ses teintes pourprées le sommet des Apennins.

Déjà le pêcheur noir avait poussé de sa gaffe, et nous quittions le silencieux palais Doria. Je ne savais pourquoi la tristesse m'accompagnait, mais, malgré moi, elle me suivait dans ma nuit d'amour. Je regardais en soupirant l'impitoyable vague se brisant avec violence au pied de ce palais, et attendant dans ses fondements le noble monument élevé par celui qui, tant de fois victorieux, sillonna cette mer dont il paraissait le roi ; ces vents qu'il semblait maîtriser, et qui lui furent toujours propices, venant insulter à son ouvrage en se précipitant furieux au travers des galeries pour en aider la destruction ; enfin le pétrel, qui, dans la tempête, n'avait jamais osé se poser sur les vergues de ses galères, venant audacieusement faire son nid sous les portiques des palais de Neptune !

Richesse, gloire, ambition, pouvoir, qu'êtes-vous donc ? me disais-je ; et, pendant que les réflexions qui découlaient de cette pensée m'assiégeaient en foule, je m'aperçus que la barque n'avancait pas, et que j'arriverais trop tard si je n'aidais le pêcheur, qui était loin d'être aussi habile que mon vieux Truffetto. Je larguai donc la voile latine ; nous lâchâmes promptement derrière nous *Molo Nuovo*, et nous entrâmes dans le golfe.

Mon sorniois de pêcheur crut le moment favorable, et commença quelques questions ; mais, préoccupé de tout ce qui m'environnait, je ne répondis pas.

La mer était encore calme ; les bouées se balançaient mollement à sa surface ; le goéland frappait lentement de son aile cette eau paisible, et à chaque coup une petite lumière phosphorique s'en échappait. Que pouvais-je faire de mieux que d'admirer ce tableau ! Tout était tranquille ; le seul bruit qui pût s'entendre au loin, c'était celui des rames de notre barque, et, par intervalle, le bruissement du flot qui roulait en mourant sur les galets de la rive. J'avais mis le cap sur Arenzeno, et nous nous rapprochions des sables magnétiques de San-Pietro d'Arena ; nous glissions sur cette mer qui nous rendait la lumière de la lune par mille petites cannelures de feu, que chaque coup de rame multipliait à l'infini.

Nous approchions, et, dans ma continuelle préoccupation, la nature me semblait partager mes émotions en modifiant ma tristesse. Je respirais avec la fraîcheur de la nuit ces suaves parfums des fleurs que la terre nous envoyait. Le léger vent qui les apportait venait se briser doucement contre moi avec une sorte de volupté ; et j'éprouvais comme un tressaillement qui arrête la respiration lorsqu'on descend rapidement une montagne élevée, ou lorsqu'on fend l'air sur un cheval au galop.

— Pour qui me prenez-vous ? me dit le pêcheur ; est-ce que vous croyez répondre à mes questions en parlant seul de vos amours comme

un insensé ?

Je me réveillai comme d'un songe. Un rayon s'échappant du ciel me fit apercevoir quelque chose de brillant comme un stylet dans la main de cet homme.

— Je croyais vous avoir déjà répondu, lui dis-je avec calme, que j'allais au palais de N... où l'on m'attend.

— Qui vous attend ?

— Une femme.

— Ignorez-vous qu'il y a tel palais où l'on doit craindre d'avoir cette fantaisie, et que là, s'il y a un mari offensé, la vengeance suit de près l'outrage ?

Les yeux de cet homme paraissaient fixes et hagards, et me faisaient réfléchir sur ma position.

— Avez-vous entendu parler de ces dangereux et ravissants rendez-vous des Francs à Smyrne ou à Constantinople ? Ne vous a-t-il pas semblé arriver vous-même sur la pointe du pied, en retenant votre haleine, à la porte de ce kiosque qui termine les jardins de Dalma-Butché, soulever en tremblant ce rideau de pourpre qui en ferme l'entrée, et, la pâleur de la crainte sur le visage, le froid de la mort sur les lèvres, sentir glisser jusqu'à votre cœur le poignard d'un jaloux ?...

— Et moi aussi je pensais à tout cela ; mais je pensais aussi que lorsque le voile qui couvre la jeune Turque qui vous attend tombe à votre approche ; que l'haleine brûlante de cette femme, belle de désirs, ivre de volupté, s'approche de votre haleine ; que ce corps flexible frémit contre vous... oh ! alors j'ai pensé que le danger le plus pressant semblait bien éloigné...

Ainsi, les yeux, la voix, les gestes presque furieux du pêcheur ne troublaient en rien ma quiétude. Pendant que je lui parlais indifféremment, avec distraction, j'apprenais, sans le chercher, que lui aussi était un mari outragé ; que, dans ce moment même, il revenait d'Albenga secrètement pour tirer vengeance d'un misérable, son intime, qui devait s'introduire cette nuit même chez sa femme.

Eh bien ! pendant cette explication, mon cœur rêvait un hymne, ma préoccupation continuait, et mes yeux cherchaient déjà la lumière, cette lumière qui devait me prévenir que Bellina m'attendait, et je me plaisais à me rappeler la nuit et l'heure qu'elle m'avait indiquées.

Oui, me disais-je, dimanche dernier, en sortant de la messe de Saint-Laurent, au milieu des dames qui l'entouraient, elle a pu me jeter furtivement ces mots : *Venerdì mezza notte*... Ce n'est pas notre jour habituel, mais qu'importe ? elle l'aura changé pour que le *venerdì* devint ma nuit d'amour. Oui, c'est bien cela : *La notte di Venerdì* ! Oui, Bellina, ce sera la nuit.

Dépendant, pour éviter d'être remarqué, mon pêcheur, qui paraissait méditer un projet, caquait sa voile qui flottait en relingue, car le vent devenait contraire, et il me conduisit à la rame sous l'ombre d'un grand nuage qui nous protégeait de son obscurité.

Mémoires, futur régent, mais il ne le peut; car, de tous ses enfants, c'est le plus froid, celui qui répond le moins à ses avances. Jamais le frère de M. le duc d'Orléans n'a été plus taciturne et plus sombre: ni sa femme, ni sa mère, ni sa sœur ne peuvent dérider son front. Toute sa vie, il a très-peu lu; depuis qu'il est appelé à devenir régent, Louis-Philippe aurait voulu qu'il se mit à nourrir son esprit de livres graves et propres à lui donner les connaissances qui lui manquent. Il n'a pas refusé; il a pris les ouvrages qui lui étaient recommandés; il les ouvre tous les jours, et constamment on le trouve endormi dessus, comme un écolier que la leçon ennue.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 6 décembre. — Il est arrivé hier dans nos environs un détachement de 600 hommes, dont 9 officiers, appartenant au 33^e d'infanterie de ligne. Ces troupes fournies par le dépôt de ce régiment, qui se trouve à Antibes (Var), seront embarquées le 9 pour Alger à bord du vaisseau de ligne l'*Hercule*.

Les bataillons de guerre du 33^e tiennent actuellement garnison à Medeah, province de Titteri; ils feront partie de la colonne mobile qui doit être commandée par le duc d'Aumale.

La frégate à vapeur l'*Asmodée* doit partir sous peu de jours pour le Sénégal avec des troupes du 3^e d'infanterie de marine.

Le vaisseau l'*Alger* est parti pour le nord de l'Afrique, ayant à bord 900 hommes de divers corps.

La corvette de charge l'*Agate* partira bientôt pour la même destination. La frégate anglaise l'*Inconstant* est partie de Malte le 27 novembre. Ce bâtiment se rend à Barcelonne. On annonçait le prochain départ d'autres bâtiments pour la même destination.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSERAND.

Audience du 8 décembre.

FAUX ET USAGE FAIT SCIEMMENT DE PIÈCES FAUSSES, EN ÉCRITURE DE COMMERCE.

Dans le courant du mois d'août 1841, le sieur Cortey, cultivateur, demeurant à Saint-Jean-Labeysière, reçut de Jean-Pierre Brun deux billets à ordre payables à Lyon chez les sieurs Courrat et Chenaud, commissionnaires de roulage, les 17 et 24 décembre suivants. L'un de ces billets, signé Pottier, était de la somme de deux cent cinquante francs; l'autre, signé Fouilland, était de la somme de deux cents francs. Ils étaient l'un et l'autre valeur reçue en marchandises et souscrits au profit de Pierre Brun. Celui-ci mit sa signature au dos de ces billets, les négocia au sieur Cortey, et reçut le montant. Lorsqu'à l'échéance on se présenta chez MM. Courrat et Chenaud, chez lesquels le paiement devait s'opérer, il fut répondu que l'on ne connaissait aucun des souscripteurs, et qu'on n'avait reçu ni fonds ni avis. L'huisier, pour découvrir les auteurs des billets, fit d'inutiles recherches; Brun lui-même ne put donner aucune indication, et il devint évident que, pour se procurer des ressources et de l'argent, il avait fabriqué ou fait fabriquer des effets de commerce sous des noms supposés et avait ensuite mis ces effets en circulation. Le sieur Cortey porta plainte, et Brun, interrogé, répondit que les signatures Pottier et Fouilland étaient celles de deux marchands ambulants ou colporteurs qui lui avaient souscrit ces billets pour des marchandises qu'il leur avait vendues. De reste, il ne put indiquer ni le domicile ni même la résidence des prétendus souscripteurs qui ne sont connus de personne.

C'est à raison de ces faits que Pierre Brun est traduit devant la cour d'assises.

Pierre Brun déclare être âgé de 41 ans, fabricant des toiles, domicilié à la chapelle de Mardore (Rhône).

M. le président à l'accusé: N'avez-vous pas fait faillite dans le courant de l'année 1842? — R. Oui, monsieur.

D. Vous étiez gêné depuis long-temps dans vos affaires commerciales. — R. C'est vrai.

D. Pour vous créer des ressources, vous avez eu recours aux faux, en mettant en circulation des billets que vous avez fabriqués ou fait fabriquer. — R. Ces billets m'ont été souscrits par les sieurs Pottier et Fouilland pour marchandises que je leur ai livrées.

D. Cela n'est guère présumable, car comment auriez-vous accepté des billets de gens dont vous n'avez pu donner ni le nom ni l'adresse et que personne n'a jamais connus? — R. C'étaient des colporteurs qui passaient, et ils m'ont souscrit ces billets chez moi, dans mon domicile; c'est Pottier qui les a écrits tous les deux, puis ils les ont signés.

M. le président: Cela ne se peut pas, car le corps du billet et la signature sont de deux mains différentes, et en outre l'encre est également d'une nuance différente, ce qui prouve évidemment que la signature a été mise après coup.

L'accusé: Je ne sais ni lire ni écrire, et je n'ai pu faire cette remarque; ce que je sais, c'est que j'ai vu écrire les billets.

M. l'avocat-général: Vous prétendez que vous ne savez ni lire ni écrire; le fait est faux, car devant le juge d'instruction vous avez écrit plusieurs lignes sous sa dictée. Il est vrai que votre écriture est grossière et ne ressemble nullement à celle des billets.

M. le président: Vous avez passé ces billets à l'ordre du sieur Cortey, qui vous en a remis le montant.

L'accusé: Oui.

D. Vous ne pouvez donc donner aucuns renseignements sur les sous-

crits de ces effets? — R. Je ne les ai jamais connus et ne les ai vus qu'une seule fois.

D. Persistez-vous à soutenir que ce n'est pas vous qui avez fait fabriquer ces billets? — R. Oui; je croyais qu'ils seraient payés à l'échéance, et c'est pour cela que je les ai remis à Cortey.

Le sieur Cortey est ensuite entendu. Ce témoin déclare que Pierre Brun lui a négocié les deux billets à ordre en question, et, comme ils n'ont pas été payés à l'échéance, il a été obligé lui-même de payer ces billets avec les frais.

M. Demiau-Crouzilhat, avocat-général, soutient l'accusation. Il suffit, dit ce magistrat, de jeter les yeux sur ces billets pour reconnaître qu'ils sont faux, car les signatures ne sont point de la même main ni de la même encre que les corps des billets; et, d'ailleurs, comment pourrait-on croire à la faiblesse inventée par l'accusé sur ces deux inconnus qui lui auraient remis ces deux effets en paiement de marchandises? S'il n'est pas certain que Brun ait fait lui-même les faux, du moins il est impossible de reconnaître qu'il en ait fait sciemment usage.

M. l'avocat-général déclare, en terminant, qu'il ne s'oppose point à l'admission de circonstances atténuantes. Les bons antécédents de l'accusé, l'état de gêne et de misère où il se trouvait au moment du crime, peuvent le recommander à l'indulgence du jury.

Après la défense de M^e Mouillaud en faveur de l'accusé, deux questions ont été posées au jury, savoir: 1^o si Pierre Brun avait lui-même fabriqué les billets à ordre; 2^o s'il en avait fait usage sachant qu'ils étaient faux.

Le jury a répondu négativement sur le premier chef et affirmativement sur le second.

La cour, abaissant la peine de deux degrés, a condamné Pierre Brun à deux années d'emprisonnement.

— Au commencement de l'audience, la cour s'est occupée à huis-clos d'un attentat à la pudeur. Nous devons nous borner à faire connaître les résultats de cette affaire.

Thomas Laffay, âgé de 17 ans, né à Sainte-Colombe, arrondissement de Roanne, a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement pour attentat à la pudeur sur une enfant de huit ans.

Chronique.

LYON.

Dans la séance tenue hier au soir, le conseil municipal de la ville de Lyon a délibéré sur les plans proposés pour la reconstruction du pont du Change. Le plan de M. Jordan a été adopté par une majorité de 19 voix contre 16. On sait que ce plan a pour effet de reconstruire le nouveau pont en amont du pont actuel.

Nous rendrons compte de la discussion, comme d'ordinaire, dans un de nos prochains numéros.

— L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a élu, mardi dernier, académicien libre, M. Lambert, archéologue et numismate distingué de notre ville. Elle a inscrit parmi ses associés M^{me} la comtesse Aloskewitch, auteur de considérations estimées sur la Russie, et M. le comte de Larocheffoucauld-Liancourt, député du Cher; parmi ses correspondants, M. de Lafarelle, député du Gard, connu par ses travaux remarquables sur l'économie politique, M. Laval, ingénieur de la navigation de la Saône, et M. Itier, savant naturaliste.

DEPARTEMENTS.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des cris au secours! retentissaient sur le quai nord de Mâcon. Des bateaux chargés de grains étaient sur le point d'être submergés par la violence des vagues. Quelques personnes impuissantes se présentèrent; une d'elles eut l'idée de se rendre en toute hâte à Saint-Laurent et de s'adresser à un marinier qu'elle connaissait. En moins d'un quart d'heure, cinq hommes se jetèrent dans une barque, traversèrent la Saône en courroux et sauvèrent les marchandises menacées.

Le lendemain, quelques manœuvres de la même commune se dévouèrent et volèrent au secours d'un malheureux dont la barque était submergée, et qui, accroché à l'un des peupliers de l'ancienne île, jetait des cris déchirants.

Nous aimerons toujours à signaler les actes de courage et de dévouement des hommes du peuple, et Saint-Laurent-lez-Mâcon nous fournira souvent l'occasion de révéler de telles actions.

(Progrès de Saône-et-Loire.)

— Plusieurs catastrophes viennent d'alarmer presque en même temps les populations du Jura.

Le 25 du mois dernier, le cadavre d'un homme, dont la tête paraissait avoir été labourée par un couteau, a été trouvé flottant sur la Loue, près du pont de la Croix-de-Chêne, entre Mouchard et la grange de Vaivre, canton de Villers-Farlay. Cet infortuné, qui paraît avoir vingt-cinq ans, s'appelait Emile Jeannot, d'après un certificat que l'on a trouvé dans l'une de ses poches, et qui lui avait été délivré par la mairie de Montbazou (Haute-Saône). On croit que ce jeune homme allait à Lyon avec plusieurs individus que l'on présume être les auteurs de cet assassinat. La justice a informé de suite.

— Dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, dit le *Patriote jurassien*, un homme a, dit-on, été assassiné à la Doye, canton de Voiteur. La justice s'est transportée sur les lieux. On croit que cet homme venait à la foire de Lons-le-Saunier.

— On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire*:

« La Saône a de nouveau sensiblement diminué. Toutefois l'intensité des brouillards est telle que samedi, dimanche et lundi aucun bateau à vapeur n'a pu arriver à Chalon. On assure que le service des voyageurs par ce moyen de transport n'a eu lieu que de Lyon à Mâcon. »

— Un terrible incendie a éclaté ces jours derniers à Vieu (Ain).

On cite particulièrement, parmi les personnes qui se sont signalées en portant des secours, M. Rochemur de Sapey, M. le curé de Vieu-d'Izenave, et trois autres personnes qui ont été exposées à périr sous les décombres; deux ont été légèrement blessées.

Cet incendie laisse six familles sans abri, et surtout quatre absolument sans ressources pour l'hiver, toujours si rigoureux dans ces montagnes. Des quêtes et une souscription seront faites sans doute en faveur de la victime, de ce désastre, que l'on recommande à la charité publique.

— Le *Mercurie ségusien* de mercredi rapporte que samedi au soir, à Terre-Noire, un conducteur de wagons, nommé Antoine Thévenon, âgé de 18 ans, a eu l'imprudence, à la remonte, de vouloir passer par-dessus les traits de son wagon; il est tombé et a eu la poitrine écrasée.

— Par arrêté du 29 novembre, M. Picard, sous-inspecteur des forêts à Poligny, a été nommé à l'inspection de Belley, en remplacement de M. Legris-Kgavarec, qui passe dans un autre département.

— Par arrêté du 30, M. Berniquet, contrôleur de 1^{re} classe dans les Basses-Alpes, est appelé à remplir les mêmes fonctions dans le département de l'Ain, en remplacement de M. Curt, qui passe dans le département de la Marne.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 30 novembre 1842.

Quantités restées en entrepôt au 31 octobre 1842.

Soies moulinées: 265 balles pesant 29,484 kilogrammes.—Soies grèges: 154 b.

p. 15,433 k. — Bourre de soie en masse: 1 b. p. 33 k. — Bourre de soie cardée: 5 b. p. 875 k.

Quantités entrées pendant le mois de novembre.

EN ENTREPOT. — Soies moulinées: 392 b. p. 39,539 k. — Soies grèges: 69 b. p. 9,302 k. — Bourre de soie en masse: 6 b. p. 766 k. — Bourre de soie cardée: 5 b. p. 513 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées: 534 b. p. 52,548 k. — Soies grèges: 35 b. p. 2,880 k. — Bourre de soie en masse: 6 b. p. 766 k. — Bourre de soie cardée: 2 b. p. 360 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées: Angleterre. — Soies grèges: id. — Bourre de soie en masse: id. — Bourre de soie cardée: id.

Quantités restant en entrepôt le 30 novembre 1842.

Soies moulinées: 309 b. p. 34,980 k. — Soies grèges: 145 b. p. 15,050 k. — Bourre de soie en masse: 1 b. p. 35 k. — Bourre de soie cardée: 8 b. p. 1,028 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de novembre 1842, avec comparaison du même mois de l'année 1841.

Novembre 1842.

SOIES ÉCRUES. — Grèges: 288 k. 6 d. — Moulinées: 4,444 k 82 d. — Teintes: 1,435 k. 54 d.

Novembre 1841.

SOIES ÉCRUES. — Grèges: 0. — Moulinées: 352 k. 70. — Teintes: 991 k. 47 d.

Nouvelles Diverses.

Le capitaine du navire *Panama*, arrivé à New-York, venant de Canton, déclare que le navire baleinier l'*Ontario* lui avait appris qu'une escadre française avait pris possession du groupe des îles Marquises, dans l'Océan Pacifique, y avait débarqué des troupes et avait fortifié deux des plus grandes îles.

— A Liverpool, le 30 novembre, les avis des Etats-Unis, qui annoncent une récolte de coton très-abondante de plus de deux millions de balles, ont arrêté les affaires, et il ne s'est vendu que trois mille cinq cents balles.

Nouvelles Etrangères.

BELGIQUE.

A la reprise par la chambre de la discussion du budget des voies et moyens, M. le ministre des finances a déclaré que, d'après le vote sur les centimes additionnels à la contribution foncière, le ministère retirait ses demandes de centimes additionnels sur la contribution personnelle, les patentes et les bières. La discussion a ensuite marché rapidement.

MM. Delfosse et Verhaegen ont voulu faire une question de cabinet du dernier vote, mais il était évident que la chambre n'avait pas donné à ce vote une semblable portée; aussi cet incident n'a-t-il eu aucune suite.

A propos de l'article *douanes*, plusieurs orateurs ont renouvelé les plaintes qu'ils font périodiquement entendre sur l'état de souffrance de l'industrie, sur la nécessité de lui assurer le marché intérieur par l'augmentation des droits qui frappent les produits étrangers, et notamment les tissus de laine et de coton. Le moment était assez mal choisi; car, ou bien l'élévation des droits n'empêcherait pas l'entrée de ces tissus, et alors l'industrie nationale ne serait pas plus protégée qu'à présent; ou bien cette entrée viendrait à cesser, et alors, comme l'a fort bien dit un député de Verviers, le trésor, loin de recevoir le double plus qu'aujourd'hui, ne recevrait que la moitié ou le quart de ce qu'il percevait.

La section centrale avait proposé de retrancher du budget l'augmentation du droit sur le café pour le renvoyer à une loi spéciale. Cette proposition a été écartée, et le droit de 10 f. a été adopté pour être appliqué à partir du 1^{er} janvier 1843.

Un assez long débat s'est élevé ensuite sur les 4 centimes additionnels aux droits d'enregistrement, greffe, successions et hypothèques, centimes dont le produit doit être affecté à l'augmentation du traitement des membres de la magistrature. M. Verhaegen a proposé de surseoir à statuer sur ces centimes jusqu'après la discussion de la loi relative à cet objet. La chambre a renvoyé à une prochaine séance la suite de la discussion.

L'honorable M. Mast de Vries a présenté et déposé sur le bureau le rapport du projet de loi portant des modifications à la loi en vigueur sur les boissons distillées autres que les eaux-de-vie indigènes.

Répondant à une interpellation de l'honorable M. David relative aux droits de sortie sur les peaux fraîches, M. le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il avait une communication à faire à ce sujet à la section centrale. On suppose qu'il s'agit d'élever le droit de sortie de manière à entraver, sinon empêcher, l'exportation de ces peaux. Les vœux des tanneurs du pays seront alors satisfaits; mais c'est encore là une de ces mesures contradictoires dont il faudrait s'abstenir. D'un autre côté, en effet, une loi a été rendue afin d'élever les droits à l'entrée du bétail et d'en faire hausser le prix à l'intérieur, et voici qu'à présent il serait question de l'abaisser en dépréciant les dépouilles des animaux. Il est impossible que cette confusion aie rien qui vaille. Au train dont vont les choses, à force de vouloir protéger tant le monde, et en accueillant toutes les réclamations, on arrivera à reconnaître qu'en réalité on n'aura protégé personne, et l'avenir sera compromis.

SUISSE.

Le passage suivant, extrait du rapport de la députation vaudoise à la diète de 1842, expose la situation des partis:

« L'union, l'affection réciproque, la confiance ne règnent malheureusement point en Suisse; la lutte des partis qui n'est point terminée encore, les seconnes révolutionnaires qui l'ont ébranlée depuis dix ans ont laissé des traces profondes que le temps ou quelque événement imprévu pourront seuls faire disparaître. L'unité de vues existe peu entre cantons si différents de mœurs, de religion, d'habitudes, de langage. En temps ordinaire, l'esprit fédéral souffre de ces conflits avec l'esprit cantonal qui ne voit que son intérêt et y rattache tout. L'esprit fédéral existe pourtant; mais, pour nous servir des termes d'un homme d'état éloquent, on le réserve pour les grandes occasions, comme ces vases précieux qu'on n'étale qu'aux jours de fête. Si on en exige l'usage journalier, on regimbe, on se retranche derrière les intérêts matériels.

« La diète, où se trouvent représentés avec fidélité les divers états avec leurs qualités, leurs défauts, leurs rancunes et leurs passions, ne pouvait pas représenter cette union, cette unité de vues qui n'existe pas dans la nation.

« Les petits cantons sont animés d'un seul sentiment, l'amour de leurs institutions, de leur souveraineté; ils sont agités d'une seule crainte, c'est que les grands cantons ne veuillent les leur ôter ou du moins les amoindrir. Cette crainte ne les quitte jamais, elle est le mobile de tous leurs actes; elle explique leur répulsion pour toute innovation. Il n'en est pas une qui ne leur semble un acheminement à la représentation proportionnelle qu'ils considèrent comme l'anéantissement de leur nationalité. Profondément défiant contre certains grands cantons, ils emploient tout pour déjouer les projets qu'ils leur supposent: religion, intérêts matériels, etc., mais surtout l'immobilité; ils parlent avec d'autant plus de violence qu'ils s'estiment plus Suisses que les autres.

« Dans quelques cantons, les révolutions commencent ne sont point encore accomplies; l'assiette n'est pas encore prise; les partis, presque d'égal force, luttent encore et cherchent à se renverser. Pour les magistrats, chaque jour est un combat, chaque décision un acte de parti, un moyen d'attaque ou de défense. Ne leur demandez pas, lorsqu'ils siègent au nom de leur état en diète, ce calme et cette impartialité qui devraient toujours y régner. Ils discutent, mais, l'œil fixé sur leur carton, ils votent en calculant les chances que la décision donnera à leur parti.

« D'autres états se font une idée exagérée de leurs forces, de leur importance, et veulent faire peser cette force matérielle dans la balance. Ils ont le langage hautain et railleur; par là ils agrippent leurs adversaires, et ne peuvent avoir que des amis intéressés. Le personnel des députés a aussi sa fâcheuse influence. Il y a des haines personnelles, des ressentiments de longue date; l'amour-propre y joue un grand rôle, et la jalousie en est souvent la cause. Quelques uns ont besoin, pour maintenir leur influence et leur crédit, de cet état d'agitation et de fièvre,

« Voilà des faits qu'il faut connaître et bien comprendre, et alors on a la clé des débats fédéraux. »

« Mais nous serions injustes si nous nous arrêtons là et ne faisons ressortir du tableau que les ombres. Il y a des états et des hommes en bon nombre animés du véritable esprit fédéral, dont l'unique but est le bien de la commune patrie, et qui font tous leurs efforts pour y arriver. Il en est peu chez qui l'esprit suisse n'existe, et, malgré leurs profondes divisions, ils ont un sentiment commun ; au jour du danger, dans un moment de crise, ce sentiment prendrait son essor et dominerait bientôt tous les autres. Peut-être la Suisse ne se retirerai-t-elle que dans un de ces moments terribles où un peuple doit tout sacrifier pour le maintien de son honneur et de son indépendance. Nous avons confiance en elle pour ce moment-là. »

ZURICH. — Plusieurs communes se sont réunies pour demander au gouvernement d'avisier au moyen de reprendre le projet d'un chemin de fer de Bâle à Zurich.

ANGLETERRE.

Manchester, Liverpool et Leeds ont repris de la vie depuis la nouvelle de la paix conclue avec la Chine. Cependant les fabricants anglais feront bien d'agir avec prudence. Les marchés chinois sont déjà approvisionnés d'articles anglais au moins pour une année. Déjà aussi de grands préparatifs ont été faits en Angleterre pour des envois en Chine. De plus, le Chinois est un consommateur d'une originalité sans égale sous le rapport des couleurs, de la largeur et de la fabrication des étoffes. Il apporte jusque dans le choix des étoffes pour se vêtir des scrupules religieux, témoin ce négociant qui ne put placer ses marchandises parce que les négociants hongrois avaient déclaré que les articles de cotonnades étaient faits de substances végétales et animales mélangées, et que la religion et la nature s'opposaient à ce que l'on en fit usage.

Les articles de laine envoyés en Chine sont des étoffes pour dames; pour les cotons, ce sont surtout des tabliers : il en a été vendu beaucoup à Canton. On pense que les cotons d'Angleterre remplaceront ceux de Chine, comme ils ont déjà remplacé ceux des Indes, aussitôt que la concurrence sera établie. Ainsi nos fabriques de coton peuvent s'attendre à un écoulement considérable. La grande difficulté sera d'obtenir des Chinois des articles en échange. Déjà l'on tire d'eux le thé et la soie ; dans les parties septentrionales de la Chine, il se trouvera peut-être d'autres articles. On parle déjà d'échantillons de tabacs de qualité supérieure exhibés à Londres. (Leeds Mercury.)

INDES ET CHINE.

Le *Portafoglio Maltese* du 28 novembre, arrivé par voie extraordinaire, fait le résumé suivant des nouvelles de l'Inde et de la Chine :

« Dans l'espace d'une vingtaine de jours nous avons eu trois valises de Bombay, avec des nouvelles de l'Afghanistan et de la Chine, outre les nouvelles parvenues directement de Nankin. La dernière de ces trois valises est arrivée hier d'Alexandrie par le bateau à vapeur *l'Oriental*. La date la plus récente de Bombay est du 1^{er} de ce mois, de Simla du 17 octobre, et de Caboul du 2 octobre. »

« Les nouvelles relatives aux affaires de la Chine sont déjà connues, si ce n'est l'adhésion de l'empereur au traité et le paiement de trois millions de talaris effectué sur les six millions. »

« Les nouvelles de l'Afghanistan sont encore plus favorables. Tous les

prisonniers, qui avaient été expédiés par ordre d'Akhbar-Khan à Bameean (100 milles environ au nord de Caboul), sont arrivés sains et saufs au camp anglais. On assure qu'Akhbar-Khan avait ordonné à ses gens de conduire les prisonniers dans le Turkestan, pour être distribués aux chefs tartares de ces contrées; mais, rencontrés par une colonne, ils furent délivrés de leur esclavage et conduits, au nombre de 127, au camp anglais. Parmi ces prisonniers, tous européens, se trouvent 34 officiers, 9 femmes, 22 enfants, 50 sous-officiers et soldats, et 2 écrivains qui n'étaient pas au service. »

« Les Anglais ont remporté une nouvelle victoire sur les Affghans. Le général Mac Caskill, à la tête de 4,000 hommes, a rencontré à peu de distance de Caboul un corps nombreux d'ennemis commandé par Amin Oolla, un des chefs les plus influents de cette contrée. Après une courte mais vive bataille, les Affghans ont été complètement battus et contraints de prendre la fuite. »

« Le but principal de l'expédition de Mac Caskill était de rencontrer Akhbar-Khan, que l'on croyait réfugié en Islalif. »

« Après avoir détruit Guznie, pris Caboul, battu l'ennemi sur tous les points, lord Ellenborough n'a pas tardé d'annoncer la prochaine évacuation de l'Afghanistan par l'armée britannique et l'abandon total de ce pays. Lord Ellenborough déclare expressément dans sa proclamation qu'il veut laisser les Affghans libres de créer un nouveau gouvernement capable d'arrêter l'anarchie à laquelle leur pays est en proie, et il n'hésite pas à dire qu'il répugnerait à la Grande-Bretagne d'imposer un roi à un peuple vaincu, promettant de reconnaître le gouvernement que les Affghans se donneront et qui pourra entretenir des relations amicales avec les peuples voisins. Lord Ellenborough engage les Affghans à ne pas conserver une armée permanente considérable. »

GRÈCE.

Des lettres d'Athènes du 12 novembre, venues par la voie d'Ancone, nous apprennent que sir E. Lyons et l'ambassadeur de France à Athènes ont remis au ministre des affaires étrangères des notes dans lesquelles ils se plaignent vivement de l'exagération des tarifs de douanes, et annoncent que les relations du commerce avec la Grèce deviendraient impossibles si le tarif n'était pas modifié. Le gouvernement a nommé une commission pour examiner cette affaire. On pense qu'un nouveau tarif de douanes sera prochainement publié.

ALLEMAGNE.

On écrit de Vienne, le 25 novembre, au *Journal allemand de Francfort* :

« Notre banque nationale a maintenant dans ses caves environ pour 60 millions en espèces, provenant en grande partie des remboursements continus qui lui sont faits par le gouvernement. L'époque actuelle peut être regardée comme le moment où les finances de l'état ont décidément subi un changement des plus favorables par suite d'une série de mesures sagement combinées, et que le gouvernement met à exécution dans l'intérêt du pays. »

« Le bruit circule ici qu'on se proposait de donner à ferme toutes les mines de fer et les forges de l'état, projet qui, s'il se réalise, sera très-avantageux au trésor public. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Nous ne saurions trop vivement recommander l'administration du *Correspondant des Ecoles*. Cette administration se charge d'avancer les sommes consacrées par le père de famille aux besoins et à l'éducation de son fils, et elle empêche que ces sommes soient détournées de leur destination pour être dissipées en folles dépenses. C'est là une entreprise d'une utilité et d'une moralité incontestables. (Voir nos annonces du 9 décembre.)

Ecrire franco, pour de plus amples renseignements, à M. Petit-Hardel, directeur du *Correspondant des Ecoles*, quai aux Fleurs, 11, à Paris (ancien bureau de la *Gazette des Tribunaux*).

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 6 DÉCEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.		3,300
1,000	700	Saint-Etienne.	1,075	»
350	600	Grenoble.	815	»
500	750	Saône-et-Loire.	750	»
400	700	Dijon.	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	Turin.	»	»
1,000		Montpellier.	400	»
1,000		Besançon.	725	»
1,000		Reims.	450	»
1,000		Metz.	»	»
360	500	Valence.	710	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	550	»
Idem.		Union.	625	»
Idem.	1,000	Société civile.	505	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	750	»
4,000		Côte Thiollière.	500	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000		C ^e des mines des Liltes.	»	»
2,500		Comp. du Villars.	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	480	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,500	»
800	500	Rhône supérieur.	3,900	»
134	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	4,100	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	9,000	»
450	2,000	de la Feuillée.	1,200	»
300	2,000	Seguin.	2,500	»
220	2,000	de l'Île-Barbe.	1,700	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»
6,000		Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,750	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	25,500	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,010	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»
Illimité		Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
65xx0	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

Samedi 10 Décembre,

GRAND BAL

AU BÉNÉFICE DES OUVRIERS SANS TRAVAIL,

DONNÉ PAR M. PÉTRUS TONDA,

Propriétaire du café de la Perle, place de la Croix-Rousse, 16,

DANS SA GRANDE SALLE NOUVELLEMENT DÉCORÉE.

L'orchestre, composé de vingt musiciens qui ont bien voulu s'unir et prêter l'appui de leur talent à cette œuvre philanthropique, sera dirigé par M. **CHEURLANC** jeune, chef d'orchestre des bals de la Rotonde. Les solos de piston seront exécutés par M. **APPIAN**. Les quadrilles les plus nouveaux seront exécutés dans cette soirée.

PREMIÈRE PARTIE.

Comtesse et Bachellette,
Le Comte Carmagnola,
Valse (les Lionnes),
Il Giuramento,
Le Bon Garçon,
Valse,
Les Saltimbanques,
Galop,

BOSISIO.
Idem.
Idem.
Idem.
MUSARD.
STRAUSS.
BOSISIO.
LANNER.

La Belle-Poule,
Richard Cœur-de-Lion,
Valse (la Reine),
Les Hussards de la Garde,
La Fille de l'Enfer,
Valse (Rosita),
Torquato,
Galop final,

DEUXIÈME PARTIE.

BOSISIO.
Idem.
Idem.
Idem.
DESLIN.
PHILIBERTI.
BOSISIO.
Idem.

Le Bal commencera à neuf heures du soir.

A minuit, l'orchestre exécutera l'ouverture de LA DAME BLANCHE ; à une heure, le quadrille des SALTIMBANQUES.

Le prix d'entrée est fixé à 1 fr. pour un cavalier et sa dame. Les dames seules, non munies de billets de faveur, paieront 50 centimes.

NOTA.—On pourra se procurer à l'avance des billets de cavalier et des billets de faveur pour dames, à dater de ce jour, audit café de la Perle, place de la Croix-Rousse, 16 ; au café Grand et au café du Commerce, place des Terreaux ; au café du Grand-Théâtre, place de la Comédie ; au café du Divan, rue Saint-Côme, 8 ; au café Parisien et au café Berthoud, place des Célestins ; au café Pompéia, place des Brotteaux. (8182)

VENTE AUX ENCHÈRES,

ET EN DÉTAIL,

DE HUIT PIANOS

Provenant de la liquidation du commerce des sieurs Cote jeune et Perdrix, Qui étaient facteurs de pianos à Lyon, rue Clermont, n° 1.

Le mardi treize décembre 1842, à l'heure de dix du matin, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères publiques et en détail de huit pianos dont six neuf, bois acajou, et en bon état.

Cette vente a lieu à la requête de M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, liquidateur du susdit commerce par jugement en date du vingt-un octobre 1842.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication, applicables aux frais. (2437)

A vendre.

UNE FABRIQUE DE BOUGIES ÉCONOMIQUES en activité, avec deux presses puissantes et neuves, pouvant faire 300 paquets par jour.—Prix : 42,000 fr.—S'adresser rue Grenette, 59, au 2^e, chez M. L'hôpital, teneur de livres. (365)

AVIS.

La vente aux enchères résultant de la liquidation d'un commerce de meubles, qui devait avoir lieu le 25 octobre dernier dans les magasins de M. Pierre Tollel aîné, place Bellecour, n. 19, est fixée irrévocablement au 14 décembre courant.

M. Tollel a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient l'intention d'assister à cette vente, que tous les jours, de dix heures du matin au soir, on peut visiter les meubles qui seront mis en vente et connaître le prix de chacun des objets.

On traitera, par conséquent, de gré à gré avant le 14 du courant, (5718)

A vendre.

BON FONDS D'ÉPICERIE établi depuis plus de quinze ans, situé dans un des meilleurs quartiers de la Guillotière. S'adresser à M. Héroard, cours Bourbon, maison Charron, au coin de la rue Turenne. (564)

LIGNE

De Paquebots Réguliers

ENTRE

MARSEILLE

ET

NEW-YORK.

Les navires ci-dessous désignés partiront régulièrement de MARSEILLE et NEW-YORK, le 1^{er} de chaque mois, dans l'ordre suivant :

DE MARSEILLE.
MINERVA, cap. Brown, 1^{er} janvier.
HENRY THOMPSON, cap. Silvester, 1^{er} février.
COURRIER, cap. Duggan, 1^{er} mars.
TRESKOTT, cap. Lawrence, 1^{er} avril.
HELLESPONT, cap. Adams, 1^{er} mai.
CORIOLANUS, cap. Haile, 1^{er} juin.

DE NEW-YORK.
HENRY THOMPSON, cap. Silvester, 1^{er} décembre.
COURRIER, cap. Duggan, 1^{er} janvier.
TRESKOTT, cap. Lawrence, 1^{er} février.
HELLESPONT, cap. Adams, 1^{er} mars.
CORIOLANUS, cap. Haile, 1^{er} avril.

Tous ces navires de première classe et d'une marche supérieure sont doublés et chevillés en cuivre. Leurs installations ne laissent rien à désirer.

Pour fret et passage, s'adresser, à Lyon et Marseille, à M. Et. Gautier, agent ; à Marseille, à M. L. Dubreuil, agent, aîné à tous les courtiers de nolisement. (5714)

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, CHEMREZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (1818)

VENTE DE COKE.

La Compagnie du Gaz de Perrache prévient les consommateurs de Coke qu'elle est maintenant en position de satisfaire immédiatement aux demandes qui lui seraient adressées ; elle les engage à ne pas attendre que les froids rigoureux, en multipliant outre mesure les demandes de ce combustible, la forcent encore à des délais dans ses envois qu'ils n'ont pas à craindre aujourd'hui. (6821)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux.—Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.
On trouve la même adresse l'EXTRAIT DESFRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES.—Le flacon : 1 fr. 50 c. (7183)

DEPURATIF DU SANG. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, gonorrhée, les hémorrhoides blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Moutet fils, épicière, rue Marchande.—A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.—A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.—A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.—A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.—A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues.—A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

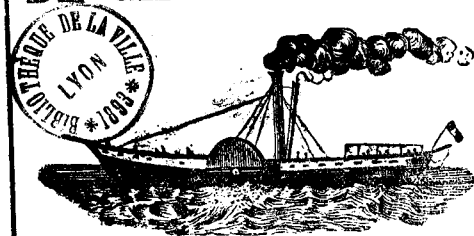
RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stechus d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires ; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.—Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7472)

SERVICE

DE CHALON A LYON.



LE TRITON ET LE DAUPHIN

PARTENT TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN. (6529)

Compagnie générale des Bateaux à vapeur,

Quai de la Charité, 28, à Lyon.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

LYON ET VALENCE.

DÉPART TOUS LES JOURS IMPAIRS,

DU PORT DE LA CHARITÉ,

à 10 heures 1/2 du matin. (6688)

Bureaux : quai de la Charité, 28.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.